

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL475

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 42 BIS AA

À l'alinéa 25, après le mot :

« sociales »,

insérer les mots :

« , de tout employeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.